RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 2011

AUTORITE STATISTIQUE HELLENIQUE

République Hellénique

Autorité Statistique Hellénique

Du 10 mai au 24 mai aura lieu le Recensement général 2011 de la Population et des Logements. Nous devons tous participer pour obtenir une image réelle de la Grèce telle qu'elle est aujourd'hui.

Questions et réponses importantes sur le Recensement :

Que dois-je faire pour le Recensement ?
Accueillir l'Agent recenseur qui se présentera chez vous et apporter votre collaboration. Vous ne devez produire aucun document, on ne vous demandera ni carte d'identité, ni passeport, ni numéro immatriculation fiscale («AFM»), etc.

Dois-je me rendre au lieu où je me suis inscrit à la Municipalité ou dans ma circonscription électorale ?
Non, la population sera recensée sur son lieu de résidence permanente.

Que se passe-t-il si je suis absent(e) lors du passage de l'Agent recenseur ?
Le recensement aura lieu pendant une période de 15 jours. Si vous êtes absent, l'Agent recenseur vous laissera un avis avec son numéro de téléphone, afin que vous le contactiez pour fixer un nouveau rendez-vous.

Et si un seul résident est présent ?
Tous les habitants du logement ne doivent pas nécessairement être présents lors du recensement. La présence d'un seul membre de la famille qui soit en mesure de fournir les informations nécessaires suffit.

Si je ne dispose pas de documents de résidence légale ?
Aucun document ne vous sera demandé ni à vous, ni à personne. Personne ne peut vous demander des documents pour le Recensement. Il en est de même pour toute autre pièce justificative de légalité. L'objectif du recensement est de constater la présence en Grèce de toutes les personnes qui s'y trouvent pendant le recensement.

Que va-t-on me poser comme questions ?
On vous posera des questions sur votre domicile, sur les personnes habitant avec vous; les questions portent sur l'âge des habitants, leur profession, leur niveau d'éducation, leur situation professionnelle.

Et si nous ne parlons pas le grec ?
Des personnes qui pourront interpréter seront disponibles, ainsi que des questionnaires traduits en plusieurs langues.

Ces informations serviront-elles uniquement au Recensement ou seront-elles utilisées ailleurs ?
Les informations que vous fournissez servent uniquement au Recensement et à l'établissement de tableaux statistiques et d'indicateurs globaux. Les renseignements sur chaque individu et chaque ménage sont absolument confidentiels, conformément à la législation européenne et nationale. Il importe donc que vous disiez la vérité, sans avoir aucun souci.

A quoi sert le Recensement ?
Il est important de connaître la population de la Grèce, aussi bien les Grecs que les étrangers. Il importe également d'avoir une image réelle du pays et de ses régions (par exemple, du niveau d'éducation de ses habitants), pour mieux planifier l'avenir.

Comment reconnaître l'Agent recenseur ?
L'Agent recenseur portera un badge sur lequel figureront le logo de l'Autorité Statistique Hellénique ("ΕΛΣΤΑΤ", pour ELSTAT), son nom, ainsi que le nom et le numéro de téléphone de son superviseur. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter l'Autorité Statistique Hellénique (ELSTAT) aux numéros de téléphone suivants: 2131352138 -39-40.

Pour plus d'informations sur le Recensement 2011, consultez le site Internet: www.apografi2011.gr